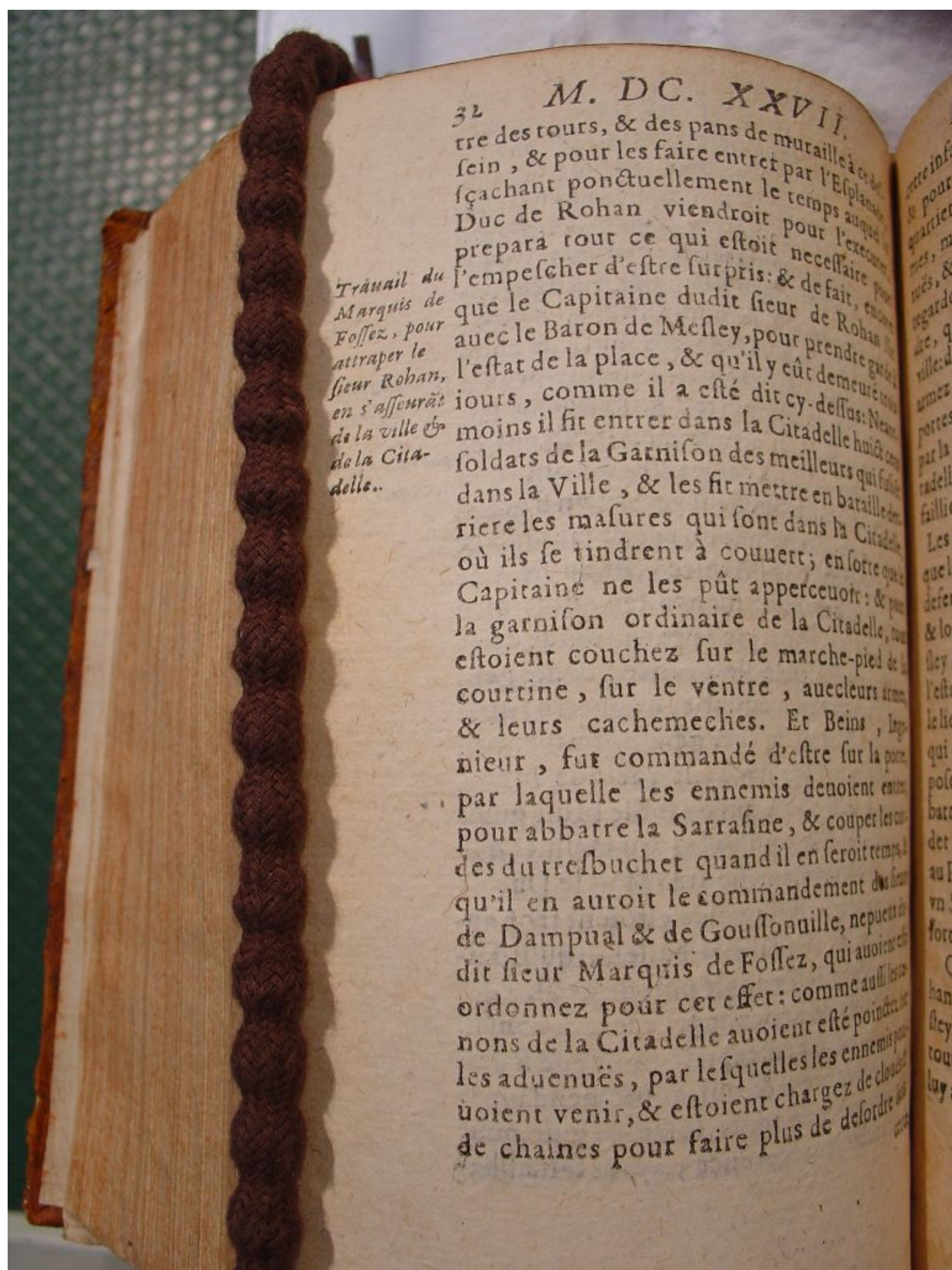
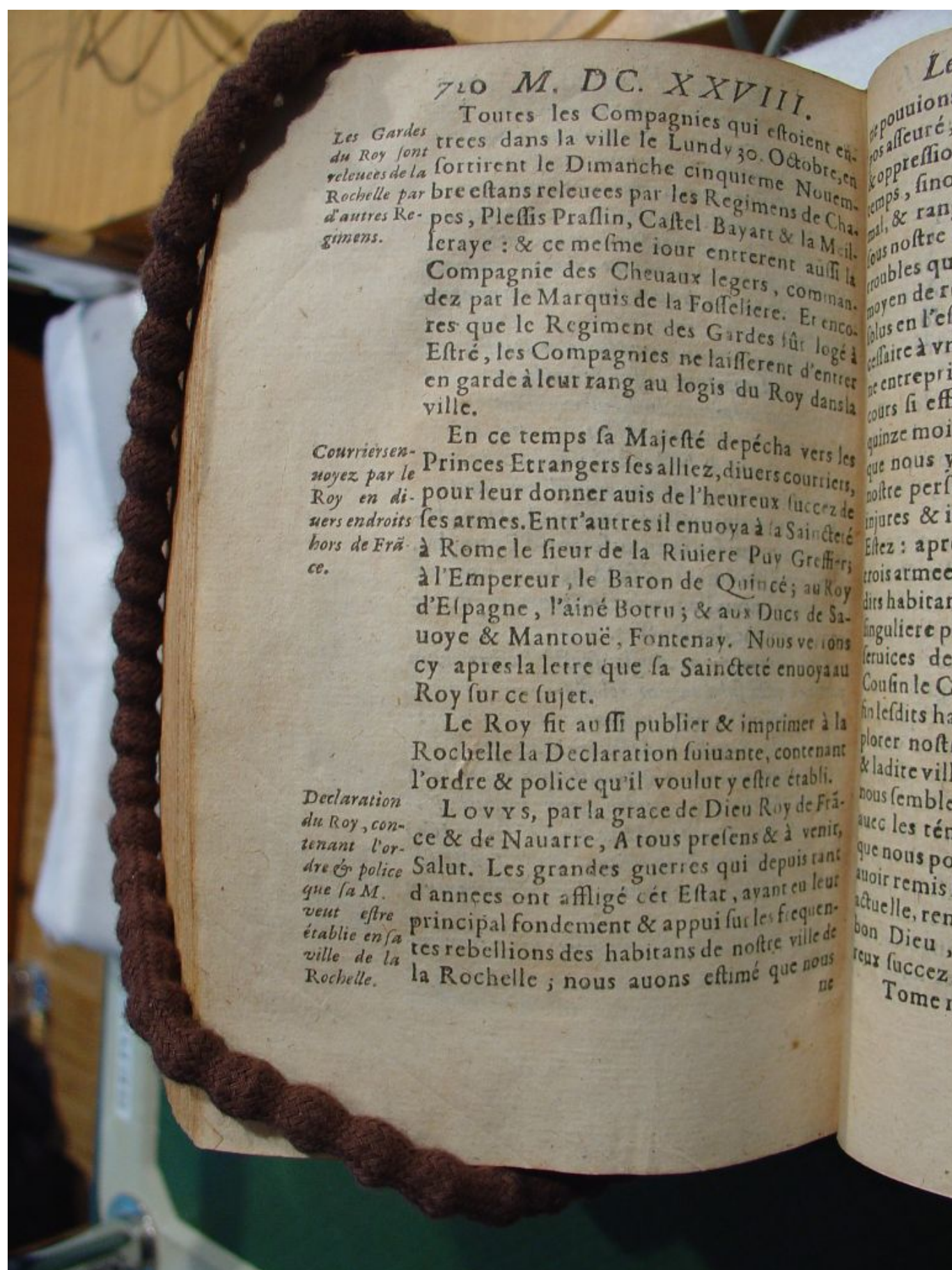


1628_032.jpg



1628_720.jpg



720 M. DC. XXVIII.

*Les Gardes
du Roy sont
releuees de la
Rochelle par
d'autres Re-
gimens.*

Toutes les Compagnies qui estoient en-
trees dans la ville le Lundy 30. Octobre, en-
sortirent le Dimanche cinquieme Nouem-
bre estans releuees par les Regimens de Cha-
pes, Plessis Praslin, Castel Bayart & la Meil-
leraye : & ce mesme iour entrerent aussi la
Compagnie des Cheuaux legers, comman-
dez par le Marquis de la Fosseliere. Et enco-
res que le Regiment des Gardes fût logé à
Estré, les Compagnies ne laisserent d'entrer
en garde à leur rang au logis du Roy dans la
ville.

*Courriers en-
uoyez par le
Roy en di-
uers endroits
hors de Frā-
ce.*

En ce temps sa Majesté depécha vers les
Princes Etrangers ses allies, diuers courriers,
pour leur donner auis de l'heureux succez de
ses armes. Entr'autres il enuoya à la Saincteté
à Rome le sieur de la Riuiere Puy Gressier;
à l'Empereur, le Baron de Quincé; au Roy
d'Espagne, l'ainé Botru; & aux Ducs de Sa-
uoye & Mantouë, Fontenay. Nous ve ions
cy apres la letre que la Saincteté enuoya au
Roy sur ce sujet.

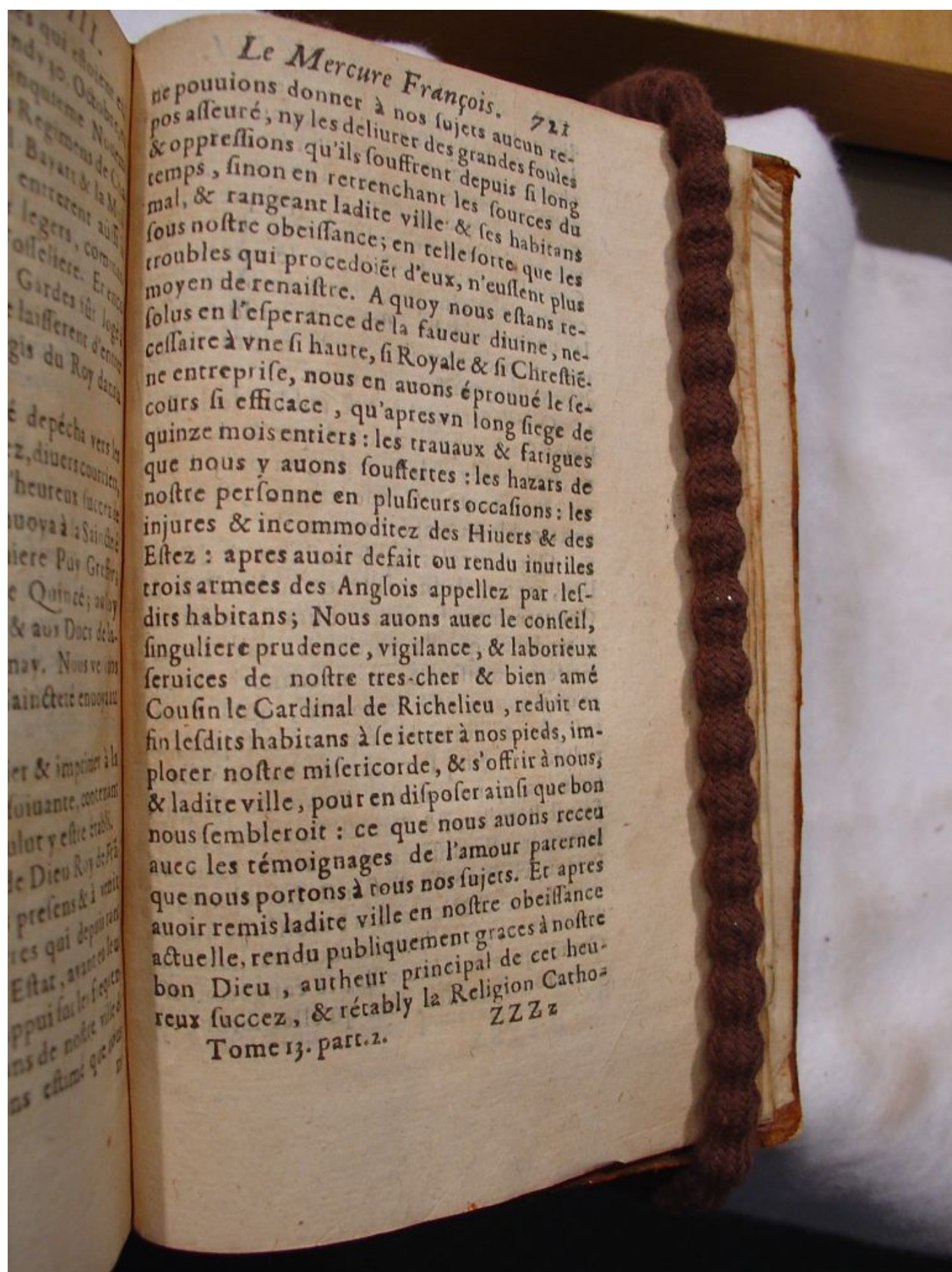
*Declaration
du Roy, con-
tenant l'or-
dre & police
que sa M.
uent estre
établie en sa
ville de la
Rochelle.*

Le Roy fit aussi publier & imprimer à la
Rochelle la Declaration suiuite, contenant
l'ordre & police qu'il voulut y estre établi.

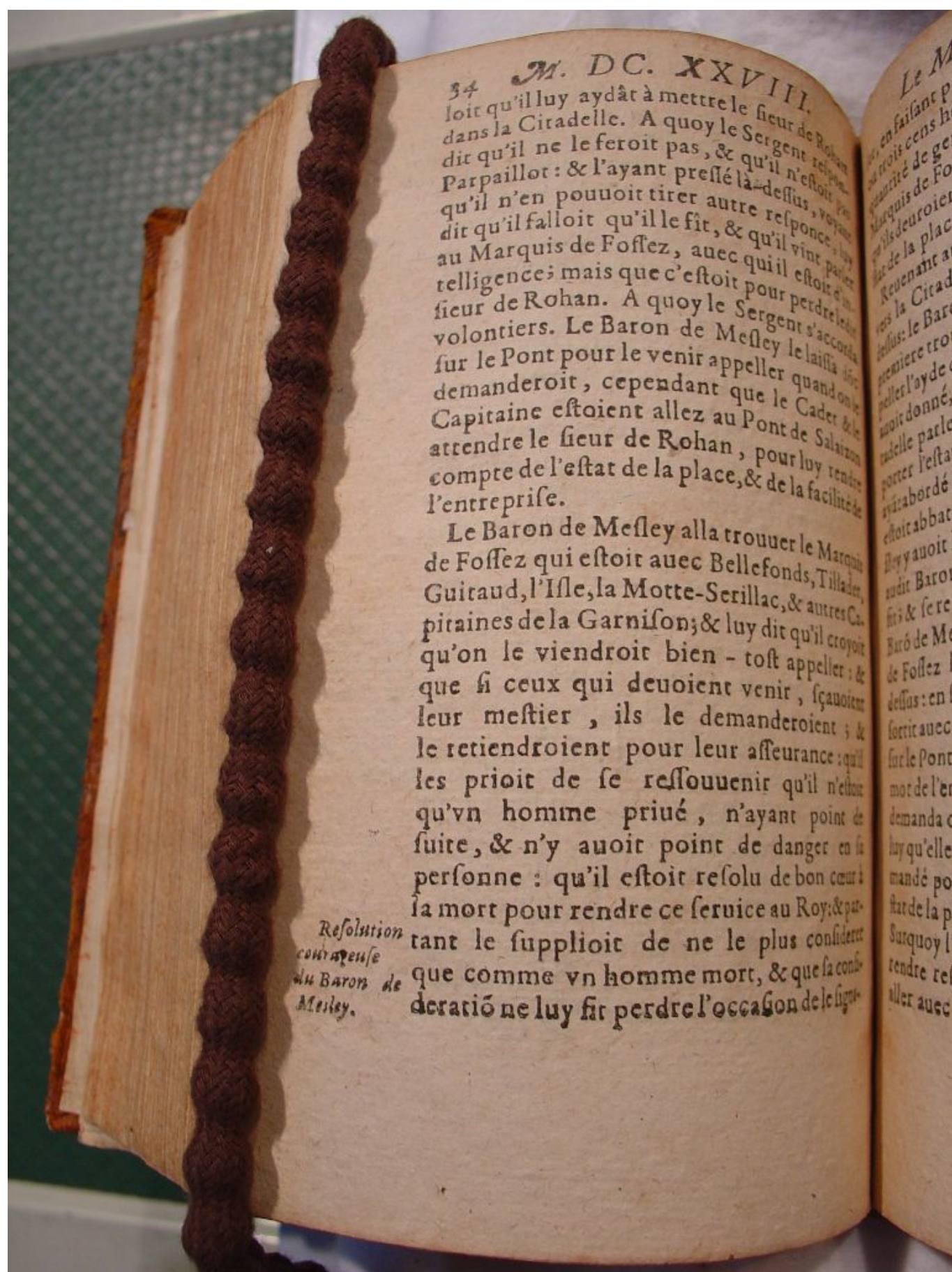
L O V Y S, par la grace de Dieu Roy de Frā-
ce & de Nauarre, A tous presens & à venir,
Salut. Les grandes guerres qui depuis tant
d'annees ont affligé cet Estat, ayant en leur
principal fondement & appui sur les frequen-
tes rebellions des habitans de nostre ville de
la Rochelle; nous auons estimé que nous

Le
et pouuions
nos affeure,
& oppressio
temps, sino
mal, & rang
nos nostre
troubles qu
moyen de re
solus en l'es
cessaire à vn
ne entrepri
cours si effi
quinze moi
que nous y
nostre pers
injuries & i
Estez : apre
trois armee
dits habitan
singuliere p
seruices de
Cousin le C
fin lesdits ha
plorer nost
& ladite vill
nous semble
avec les tén
que nous po
auoir remis
actuelle, ren
bon Dieu,
eux succez
Tome 1

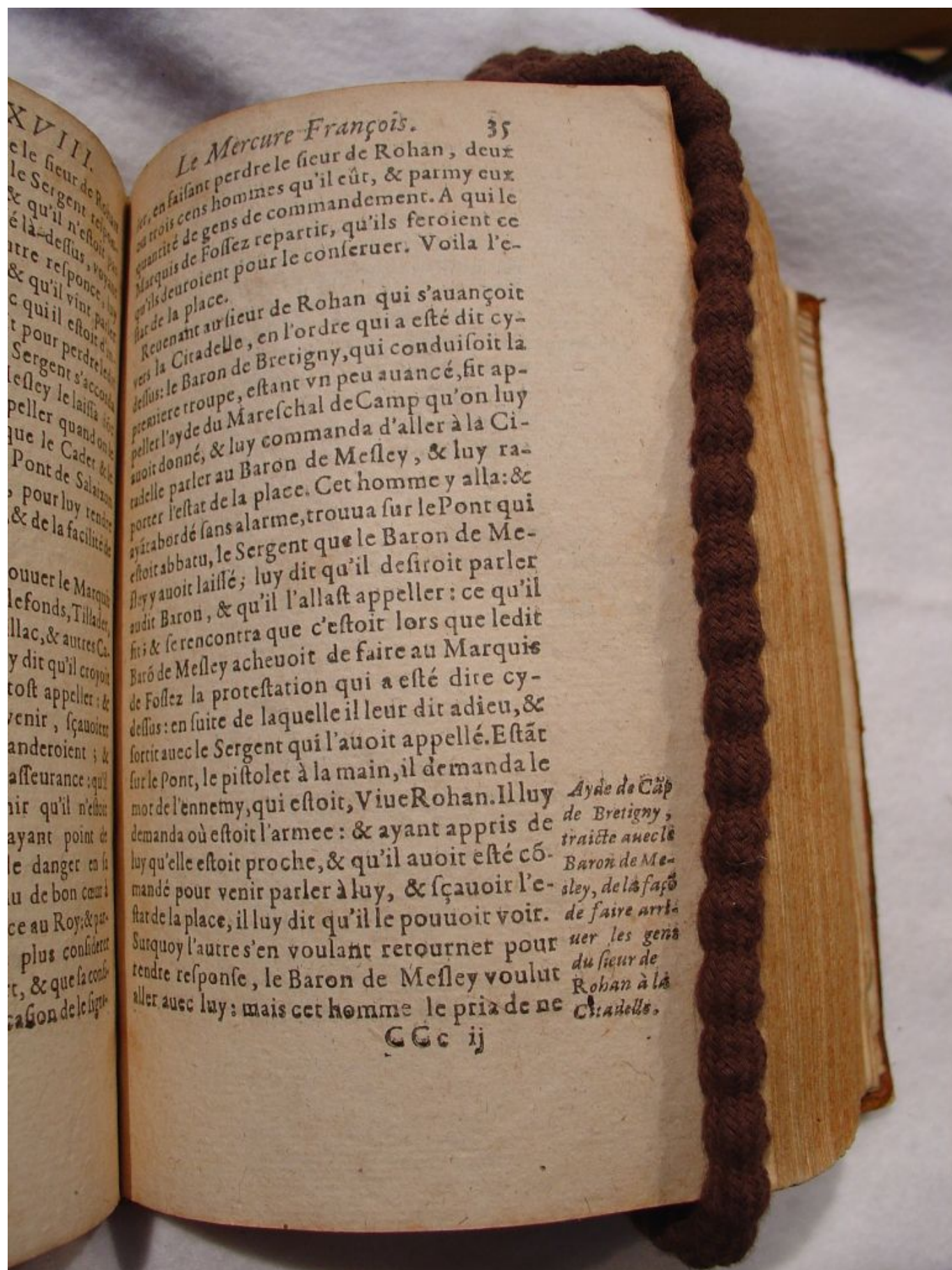
1628_721.jpg



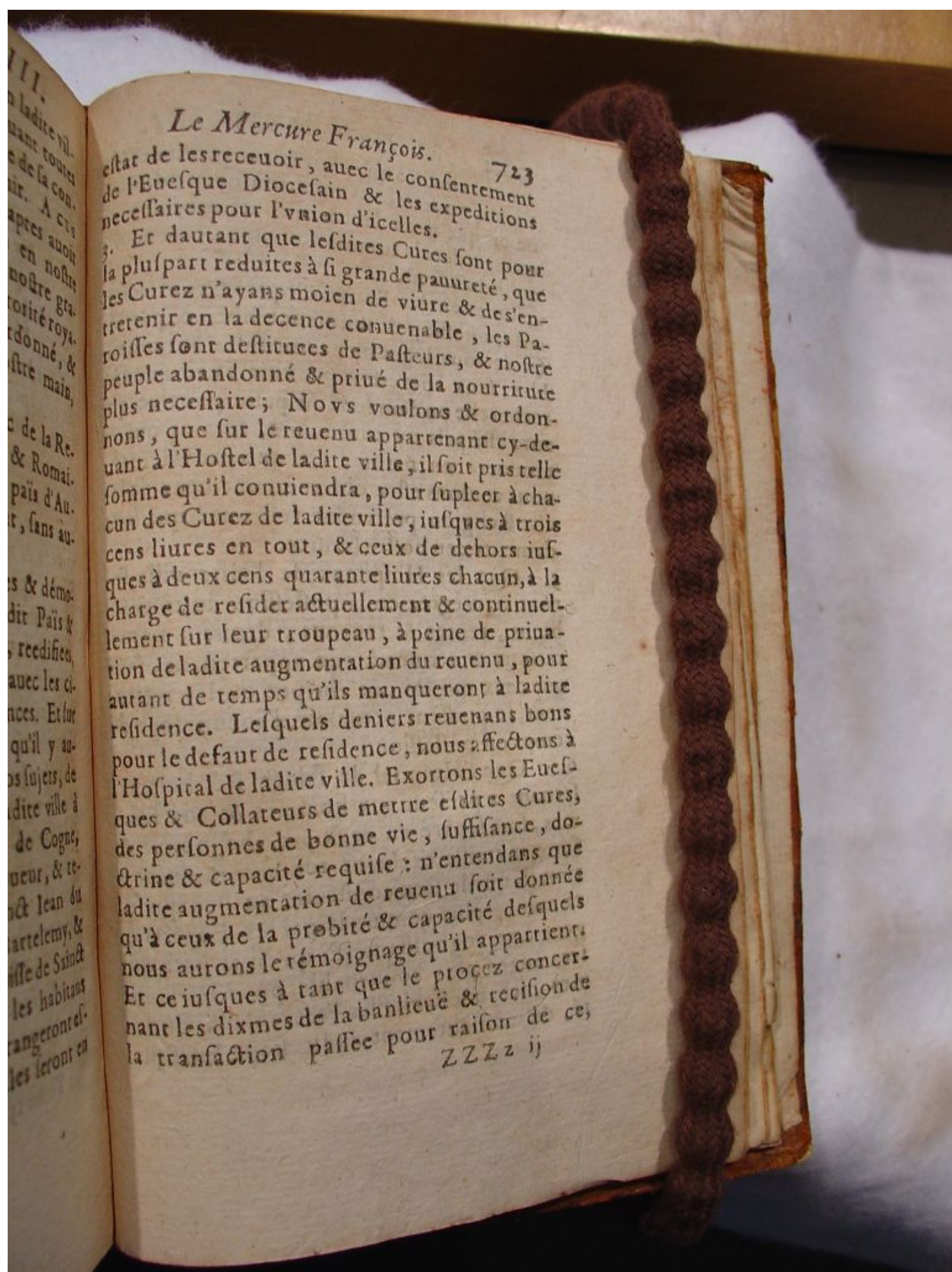
1628_034.jpg



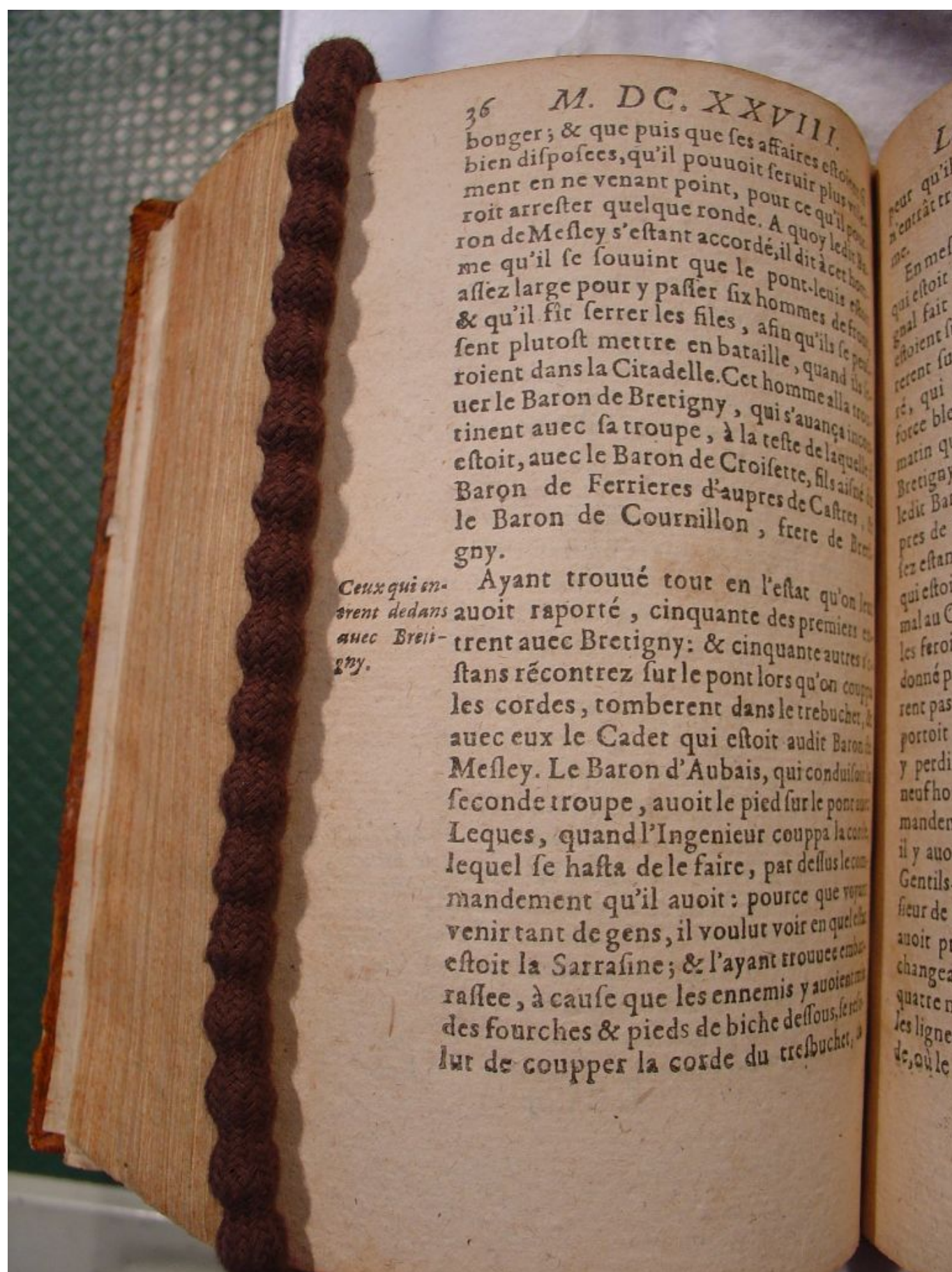
1628_035.jpg



1628_723.jpg



1628_036.jpg



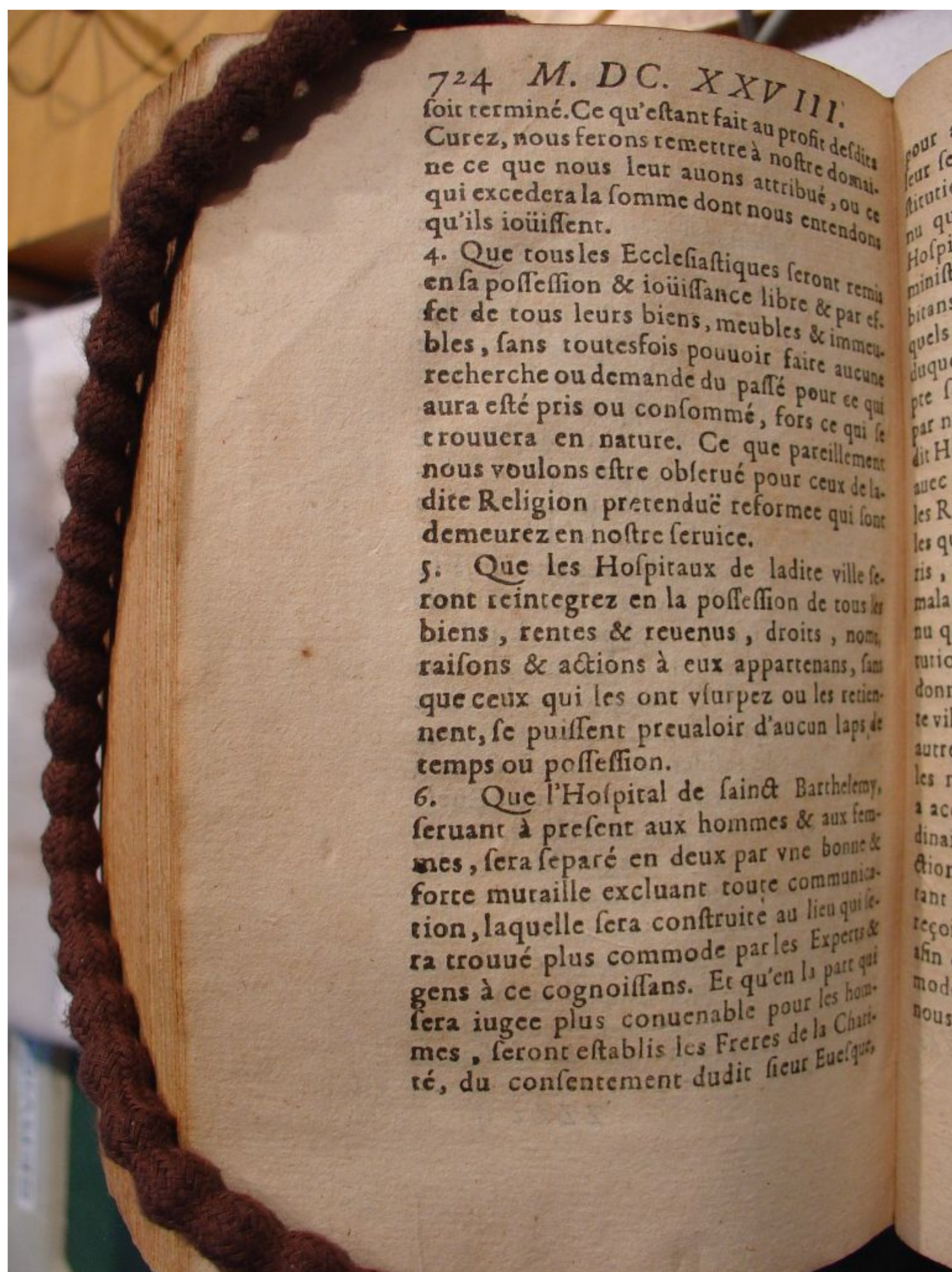
36 M. DC. XXVIII.

bonger; & que puis que ses affaires estoient
bien disposees, qu'il pouuoit seruir plus utile-
ment en ne venant point, pour ce qu'il pou-
roit arrester quelque ronde. A quoy ledit Ba-
ron de Mesley s'estant accordé, il dit à cet hom-
me qu'il se souuint que le pont-leuis estoit
assez large pour y passer six hommes de front
& qu'il fit serrer les files, afin qu'ils se pou-
sent plustost mettre en bataille, quand ils se-
roient dans la Citadelle. Cet homme alla trou-
uer le Baron de Bretigny, qui s'auança inconti-
nument avec sa troupe, à la teste de laquelle
estoit, avec le Baron de Croisette, fils aîné de
Baron de Ferrieres d'aupres de Castres, &
le Baron de Cournillon, frere de Bre-
tigny.

*Ceux qui en-
trent dedans
avec Brei-
gny.*

Ayant trouué tout en l'estat qu'on leur
auoit raporté, cinquante des premiers en-
trent avec Bretigny: & cinquante autres es-
tans récontrez sur le pont lors qu'on couppa
les cordes, tomberent dans le trebuchet, &
avec eux le Cadet qui estoit audit Baron de
Mesley. Le Baron d'Aubais, qui conduisoit la
seconde troupe, auoit le pied sur le pont avec
Leques, quand l'Ingenieur couppa la corde
lequel se hasty de le faire, par dessus le com-
mandement qu'il auoit: pource que voyant
venir tant de gens, il voulut voir en quel estat
estoit la Sarrafine; & l'ayant trouuee embes-
ralee, à cause que les ennemis y auoient mis
des fourches & pieds de biche dessous, se res-
olut de coupper la corde du trebuchet, &

1628_724.jpg



1628_037.jpg

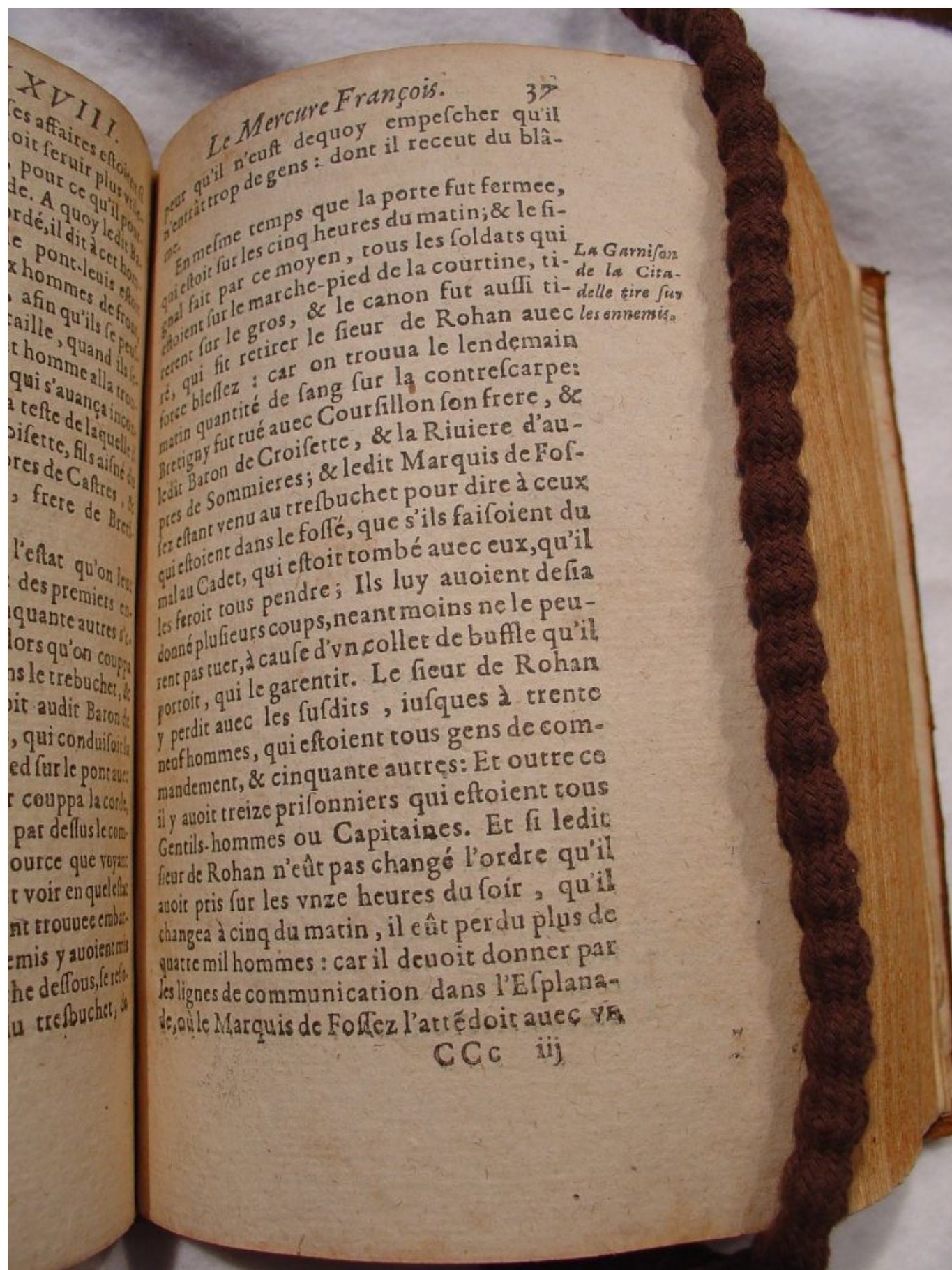


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan